



Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du mardi 28 juin 2011

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Considérés ou dénigrés ?

C'est la question que se posent les collègues quelques jours après la conférence de presse du recteur, représentant de l'Etat dans l'académie. Conférence de presse qui les a profondément choqués.

Cette campagne de communication, orchestrée avec une brutalité et un mépris bien calculés, sème, l'indignation, la colère et le désarroi.

Après avoir aussi gravement mis en cause l'ensemble des personnels du Service Public d'Education, (dont 2/3 « implantés depuis plus de 6 ans » et 1/3 « d'étoiles filantes » - la totalité, donc- seraient responsables du « manque de dynamisme de l'académie » ; l'Education nationale serait « trop maternante » (??)) et après avoir voulu adapter à l'académie d'Orléans-Tours le discours stigmatisant du Ministre de l'Intérieur à l'égard des enfants issus de l'immigration, la relation entre les personnels et leur hiérarchie s'en trouve fortement détériorée.

Les enseignants ne peuvent être les boucs émissaires. Ces propos ne sauront faire oublier, dans l'opinion locale, les suppressions massives de postes, les déplorables conditions de formation des nouveaux enseignants et le manque de formation continue de qualité. Les annonces mensongères du Président sur le gel des fermetures de classe dans le primaire sont du même tonneau.

Nous demandons solennellement et instamment, que Madame le Recteur retire sans la moindre ambiguïté les propos initiaux qu'elle a tenus. Tous ceux qui ont été profondément heurtés et blessés demandent l'expression d'excuses claires, écrites et adressées à l'ensemble des personnels par le même canal que celui qui a été emprunté pour dénoncer certains médias.

Pour ce qui nous concerne, cautionnez-vous les propos de la rectrice où considérez-vous que les collègues de notre département font leur travail avec conscience, professionnalisme, et rigueur avec le souci de toujours bien faire.

Revalorisés ou paupérisés ?

C'est la question que se posent de nombreux collègues.

D'un côté le ministre a annoncé récemment que 981 millions d'euros avaient été affectés depuis 2007 au renforcement du pouvoir d'achat des enseignants. Ils pourraient bénéficier de certaines primes, voire d'heures supplémentaires (représentant 0,05 % de la masse salariale) et, pour un quart d'entre eux, de la

revalorisation équivalent à 30 € par mois pour les premiers échelons décidée à la dernière rentrée. L'accès à la hors-classe peut aussi concerner quelques heureux élus après une longue carrière au service de l'Education Nationale.

D'un autre côté, ils constatent une perte constante de leur pouvoir d'achat chiffrée à 9% depuis 2000 alors que leur charge de travail ne cesse de croître et leurs conditions de travail de se dégrader. Interrogés par le SNUipp-FSU, ils sont 72 % à déclarer leur salaire insuffisant. Leur évolution de carrière sera-t-elle meilleure à partir de 2012 quand ils auront un entretien personnalisé annuel qui « pourra se conclure par une proposition d'avancement ? ». N'auront-ils pas toujours la désagréable impression de monter à contre-sens un escalator qui descend ? A n'en pas douter, ils seront toujours plus nombreux à considérer que les quelques perspectives d'amélioration individuelle, ne sauraient masquer la dégradation pour tous, symbolisée par le gel de la valeur du point d'indice.

Comme beaucoup d'autres salariés de notre pays, ils trouveront des occasions de l'exprimer comme cela a encore pu être le cas récemment.

Pérennité ou précarité ?

Le SNUipp-FSU vient de s'adresser au ministre de l'Éducation Nationale pour lui demander que s'ouvrent enfin des discussions sur la direction d'école. Il demande qu'une aide administrative pérenne, sur des emplois statutaires, soit mise en place et que des mesures d'urgence soient prises pour la rentrée prochaine.

A l'évidence, ni les 20 millions d'euros transférés au budget 2011, ni les 16 millions débloqués par Nicolas Sarkozy concernant les contrats aidés, ne permettront le retour dans toutes les écoles de l'assistance administrative perdue. Cela illustre aussi que l'aide administrative ne peut se satisfaire de contrats précaires tel que le protocole de 2006 sur la direction l'avait institué. **C'est une des raisons qui nous, nous avait conduits à ne pas signer ce protocole, tout comme le récent protocole sur la précarité.** C'est donc bien d'emplois pérennes et statutaires dont l'aide administrative à la direction a besoin.

Dans le même temps, 2000 « assistants de scolarisation » doivent être recrutés à la rentrée 2011 pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Combien seront-ils dans le département ? Quand interviendront les recrutements ?

Le SNUipp-FSU demande que les contrats soient proposés en priorité aux EVS actuellement en poste ; il n'est pas envisageable que cette nouvelle donne aboutisse à leur licenciement.

Même si une base de professionnalisation est amorcée (une possibilité éventuelle, à l'issue du contrat - limité à six ans - d'embauche en CDI cette fois, par des associations œuvrant dans le domaine du handicap) ; cela reste largement insuffisant, ces emplois restant dans le champ de la précarité.

Maintient des postes ou fermetures ?

L'annonce présidentielle du gel des fermetures de classes en 2012, lors de sa visite en Lozère le 21 juin dernier montre que le chef de l'Etat a été contraint de tenir compte des mobilisations des enseignants, élus et parents. Nicolas Sarkozy a dû se pencher enfin sur la situation d'une école asphyxiée par les suppressions de postes.

Pour autant, alors qu'il confirme le dogme du non remplacement d'un enseignant sur deux partant à la retraite, comment va-t-il être possible de tenir cet

engagement ? Quelles réponses départementales allez-vous donner pour exécuter la consigne Elyséenne ?

Mobilité ou immobilité ?

C'est une question que les collègues se posent face au taux d'insatisfaction sans précédent pour les candidats aux permutations... Qui croire ? Les déclarations ministérielles assuraient une plus grande mobilité alors que les chiffres parlent un autre langage... Au niveau national, seulement 29% des collègues ont obtenu satisfaction sur un des six vœux qu'ils pouvaient formuler, pauvre Euréliens que nous sommes avec moins de 14%. L'année dernière le taux était de 37 % et nous dénoncions déjà et une fois de plus la baisse continue depuis 2004. Les demandes de rapprochements de conjoints ont été satisfaites de moitié contre 65 % de satisfaction l'an dernier, faisant augmenter des situations difficiles d'éloignement de nos collègues qui s'enkystent dans le temps pour certains, avec des répercussions négatives sur les familles.

De plus, cette situation globale n'empêche pas de fortes inégalités territoriales. Il existe des départements très attractifs où seuls, des collègues avec des barèmes très élevés, obtenus le plus souvent par la bonification exceptionnelle des 500 points peuvent, peut-être, y accéder. Et, à l'inverse, il existe aussi d'autres départements beaucoup moins attractifs donc plus accessibles mais difficiles d'en changer... En plus de ce phénomène d'inégalité géographique liée à l'évolution de notre société actuelle, les milliers de suppressions de postes renforcent le déséquilibre et conduisent à un « blocage » forcé des possibilités d'échanges entre les départements. Les collègues le perçoivent comme une double sanction.

Pour le SNUipp-FSU, qui vient de s'adresser au ministre, *il est urgent de revoir les règles présidant à cette opération et de stopper les suppressions de postes.*

Les représentants du SNUipp-28 vous demandent, monsieur l'Inspecteur d'Académie, de favoriser les Ineat-exeat. Nous sommes déjà informés de la situation en termes de postes en Eure-et-Loir, pour les semaines qui suivront la rentrée mais cela ne doit pas pénaliser pour autant la mobilité de nos collègues.